

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DU SCoT DU GRAND PROVINOIS

Par arrêté communautaire N° 04/2020 du 7 décembre 2020 une enquête publique relative au projet d'élaboration du SCoT du Grand Provinois a été prescrite du 5 janvier 2020 à 9h00 au 13 février 2021 à 12h00.

Compte tenu de la parution tardive de l'avis d'enquête dans la presse et afin de garantir la bonne information du public, la commission d'enquête a décidé

**de prolonger l'enquête de 14 jours soit jusqu'au
Samedi 27 février 2021 à 12h00 inclus.**

Trois permanences supplémentaires seront assurées dans les communes de :

Bray, le mercredi 17 février 2021 de 9h00 à 12h00.

Donnemarie-Dontilly, le lundi 22 février 2021 de 14h00 à 17h00.

Provins, le samedi 27 février 2021 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête ainsi prolongée, les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'avis initial notamment :

- Au siège de l'enquête publique : SMEP du Grand Provinois, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

- Dans chacune des 81 mairies des communes du SMEP, aux heures habituelles d'ouverture de celles-ci, selon les modalités définies dans l'arrête d'ouverture.

Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur les sites internet des Communautés de communes du Provinois et de Bassée-Montois :

<http://www.cc-du-provinois.fr/> <http://cc-basseemontois.fr/>

et sur le site internet dédié :

scot-grandprovinois.enquetepublique.net

Le public pourra formuler ses observations sur :

- Les registres mis à disposition du public dans 81 mairies des communes du SMEP
- Sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet :

scot-grandprovinois.enquetepublique.net

- Par courrier électronique à l'adresse dédiée :

scot-grandprovinois@enquetepublique.net